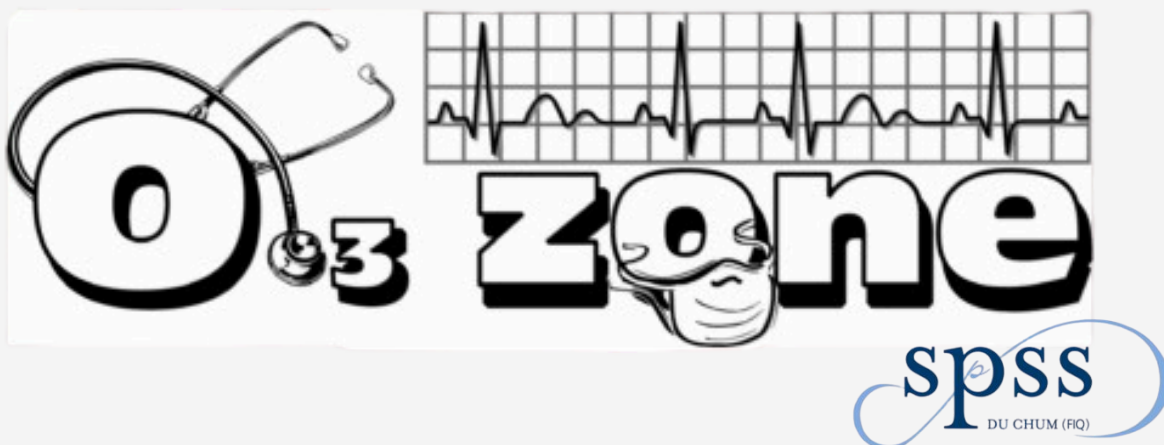
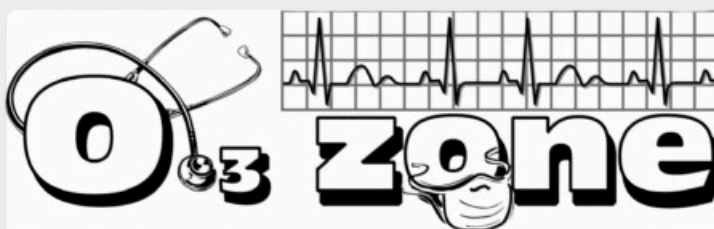




DANS CETTE ÉDITION:

- Mot de la Présidente
- Journée Internationale des Droits des Femmes
- Les Ratios? LA Solution!
- Info Convention: Les Congés
- Invalidité et vacances
- Mobiliser au 21e siècle
- Les Statuts et Règlements
- Crédits formations





SPSS CHUM FIQ



Dommmages de la CAQ et montée de la droite aux États-Unis

Par Julie Bisson, Présidente

J'ai recommencé plusieurs fois ce premier mot de la présidente. J'ai voulu vous parler des dommages faits par la CAQ depuis leur première élection, de la montée de la droite aux EU, et partout dans le monde (même au Québec, nous n'y échappons pas), des conflits qui ne cessent d'apparaître partout et de ces hommes qui semblent n'avoir comme seul but de détruire les filets sociaux si durement acquis...

Et puis vint la démission de M. Dubé... suivi de près par la démission de M. Legault...

De dire que tout le mouvement syndical *chumesque* était en liesse cette journée-là est peu dire... On se serait cru aux Champs Élysée le 8 mai 1945... là, j'exagère un peu, mais nous avons quand même fait l'accolade avec nos compatriotes de la CSN et de l'APTS cette journée-là.

Je me suis ensuite creusé la tête pour trouver un autre sujet... Et là, nous avons découvert les candidats à la course à la chefferie de la CAQ... Bernard Drainville et Christine Fréchette...

J'ai donc décidé de vous parler de Mme Phyllis Schlafly.

Mme Schlafly est une femme politique de la droite américaine qui a eu une très grande influence sur le parti républicain, à partir de années 70. Elle a joué un rôle clé dans la structuration de la droite religieuse et conservatrice américaine et ses actions ont contribué à ancrer dans le Parti républicain des positions opposées au féminisme, à l'avortement et aux droits des personnes LGBTQ+.

Elle fut la fondatrice de « Eagle Forum », un lobby conservateur puissant, qui promeut des positions antiféministes, anti-avortement (elle soutient des politiques restrictives et mobilise les groupes religieux conservateurs), anti-communistes et défend des politiques basées sur les « valeurs familiales ». Elle critique le mouvement de libération des femmes, qu'elle accuse de détruire la famille traditionnelle.

Elle est devenue célèbre en 1972, en menant la campagne STOP ERA (Stop Taking Our Privileges). Le ERA, (Equal Rights Amendment) pour celles qui l'ignore, est un mouvement qui a débuté dans les années 20 aux USA demandant d'inscrire un amendement à la constitution américaine garantissant l'équité salariale homme-femme.

Son argumentaire reposait souvent sur des scénarios alarmistes ou des interprétations juridiques contestées.

En bloquant l'ERA, elle a retardé l'inscription explicite de l'égalité des sexes dans la Constitution américaine, un objectif encore débattu aujourd'hui.

- Elle a contribué à créer une fracture durable entre féministes et antiféministes, fracture qui structure encore la politique américaine.
- Elle a renforcé des normes de genre rigides qui ont limité les opportunités économiques et sociales des femmes.
- Elle a contribué à la polarisation idéologique autour des questions de genre, de sexualité et de droits reproductifs.
- Elle a freiné l'égalité des sexes et renforcé des structures sociales inégalitaires.



Le résultat de ses campagnes : Il n'y a toujours pas d'amendement sur l'équité salariale dans la constitution américaine aujourd'hui, en 2026... Et le tout, suite à une campagne menée par une femme.

Revenons maintenant au Québec... Au moment d'écrire ces mots, Mme Fréchette a une avance significative sur M. Drainville dans les sondages... Pas surprenant, considérant les sorties médiatiques douteuse de monsieur...

Ce qui est inquiétant, c'est que des sondages démontrent que la CAQ seraient deuxième dans les intentions de votes des québécois advenant le cas que Mme Fréchette emporte la course.

Un parti politique de centre droite restera un parti politique de centre droite qu'il ait à sa tête une femme éduquée, modérée et respectée ou un homme spontané, sanguin et irréfléchi. Le renard peut changer de poils, mais pas de nature...

Aujourd'hui, il est essentiel de rester mobilisés pour faire avancer le droit des femmes, défendre nos acquis et faire entendre notre voix.

**Mobilisons-nous pour ne pas perdre nos acquis!
Vous avez une voix! Faites-la entendre haut et fort!**

Et vous, comment comptez-vous contribuer à la défense des droits sociaux et à la mobilisation syndicale?

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES



Pourquoi avons-nous besoin d'une Journée Internationale des Droits des Femmes?

Par Aurélie McBrearty, VP Condition Féminine

La journée internationale de la lutte pour les droits des femmes, mieux connue sous le nom de Journée internationale des droits des femmes, est commémorée à tous les ans le 8 mars. Au Québec, elle est organisée à chaque année et des manifestations ont lieu partout au Québec pour la souligner. Mais savez vous vraiment à quoi elle sert?

Pas toujours le 8 Mars

La journée des droits des femmes a d'abord été célébrée à la fin du mois de février. En effet, la première commémoration de la lutte des droits des femmes a été célébrée le dernier dimanche du mois de février 1909, le 28 février. Cette journée, le Woman's Day, a été organisée par le Comité national de la femme du Parti socialiste américain aux États-Unis. Par la suite, le comité a organisé cette journée chaque dernier dimanche du mois de février jusqu'en 1914.

De l'autre côté de l'Atlantique, en 1910, la 2^e Conférence internationale des femmes socialistes s'est déroulée à Copenhague. À cette occasion, Clara Zetkin, présidente du Secrétariat international des femmes socialistes, a proposé l'instauration d'une journée annuelle des femmes. Cette journée servirait à promouvoir les droits des femmes, en particulier le droit de vote. La proposition a été adoptée à l'unanimité par les déléguées présentes lors de cette conférence. Entre 1911 et 1921, la journée internationale des droits des femmes a été commémorée le dernier dimanche du mois de février à chaque année.

En 1921, Vladimir Ilitch Lénine, le dirigeant de l'URSS, annonce que la journée du 8 mars serait consacrée à la journée internationale des droits des femmes. Le mouvement a par la suite été récupéré par le féminisme de 2^e vague dans les années 1960 et est devenu international.



Toujours d'actualité en 2026?

Depuis plus de 100 ans, nous commémorons la journée internationale des droits des femmes pour souligner l'importance de la lutte à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est une journée qui nous permet de se rappeler les luttes que nous avons gagnées et celles qu'il nous reste à mener. Il y a 100 ans, au Québec, les femmes n'avaient pas le droit de vote, elles ne pouvaient pas avoir de compte en banque sans l'accord de leur mari et le viol conjugal n'était pas reconnu. Nous avons obtenu des gains qui ont permis aux femmes de s'affranchir et d'obtenir leur indépendance des hommes.

Par contre, nous avons encore des croûtes à manger avant d'atteindre l'égalité. En 2024, le salaire moyen des femmes s'élevait à 30,90\$/h pour 33,80\$/h pour les hommes. C'est donc près de 3\$ de moins.

Pour ce qui est de la violence faite envers les femmes, les dernières années ont été catastrophiques. En 2025, 13 femmes ont été assassinées lors de féminicides. Depuis le début de 2026, 7 femmes ont été victimes de féminicides (en date du 5 mars 2026). Il est donc impératif de protéger les femmes, surtout en contexte de violence conjugale. Depuis plusieurs années, les groupes de femmes demandent plus de ressources en violence conjugales comme des places en maisons d'hébergements et plus de sensibilisation.



Le 6 février 2026, l'autrice Elizabeth Lemay, qui était invitée à l'émission De L'Huile Sur le Feu de Radio-Canada, a partagé son opinion controversée en onde. Selon Elizabeth Lemay, la "crise de la solitude masculine" n'est que le résultat de l'affranchissement des femmes. Cette crise est placardée partout sur le web : les hommes souffrent de solitude car ils n'arrivent pas à trouver de partenaires de vies alors que de plus en plus de femmes font le choix de ne pas vivre en couple. Suite à cette chronique, Elizabeth Lemay a reçu des insultes et des menaces dans ses messages privés. Radio Canada avait publié un extrait de la chronique sur ses réseaux sociaux et suite à plusieurs commentaires négatifs, a pris la décision de retirer l'extrait sans avertir l'animatrice de l'émission, Rebecca Makonnen.

Chez nos voisins du sud, l'avortement dès la conception a été banni dans 13 états depuis l'annulation de l'acte Roe v. Wade en 2022. 28 états ont adopté des limitations plus ou moins sévères dépendamment de l'état. Ce mouvement gagne en popularité au Canada, où aucune loi régit le droit et l'accès à l'avortement depuis la lutte menée par le Dr Henry Morgentaler dans les années 1980. Et le gouvernement de la CAQ a failli ouvrir la porte aux anti-choix avec leur projet de constitution québécoise.

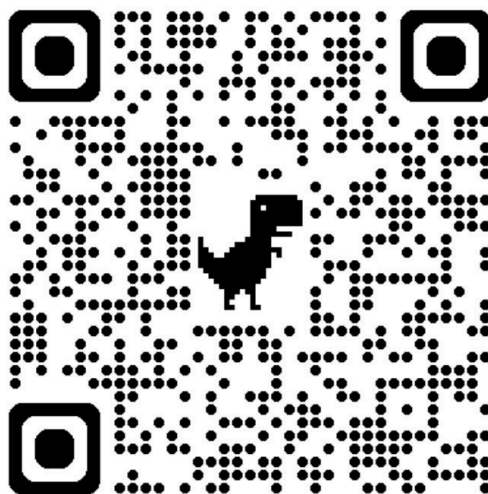
Ce ne sont que quelques-unes des raisons pour quoi nous avons encore et toujours besoin de nous battre pour les droits des femmes. Comme Simone De Beauvoir l'a dit : " Il suffira d'une crise politique, économique et religieuse, pour que les droits des femmes, nos droits, soient remis en question. Votre vie durant, vous devrez demeurer vigilante." Dans le contexte politique des dernières années, il est plus important que jamais de se serrer les coudes et de faire preuve de solidarité entre nous toutes.

Mais elle est où la Journée Internationale des droits des hommes?

C'est une des questions qui est souvent posée quand on parle de la journée internationale des droits des femmes. Cette journée souligne la lutte pour les droits des femmes et pour l'égalité femmes-homme. Les hommes sont aussi victimes du patriarcat et les féministes luttent pour atteindre l'égalité. Les hommes peuvent être des alliés de cette lutte car une lutte pour l'égalité se fait en remontant les gens désavantagés vers le haut et non en rabaissant ceux qui sont avantagés.

En 2026, les femmes se lèvent pour leurs droits et l'égalité. Les femmes de toutes les origines, générations et professions seront debout le 8 mars 2026 pour célébrer nos gains et regarder vers l'avenir de toutes.

POUR TOUT SAVOIR SUR LES VACANCES



Site web SPSS :
***Les vacances
de A à Z***



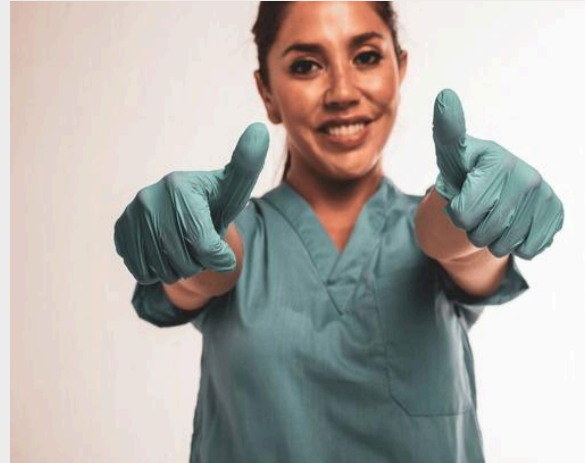
LES RATIOS? LA SOLUTION!

Il faut se mobiliser afin de démontrer que les ratios sécuritaires sont LA solution pour renouer avec un milieu de travail sain et attractif dans le réseau public de la santé

Par Alexandra Daubenfeld et Myriam Levesque, VP OTPP

Depuis 2014, la FIQ et ses membres mènent une lutte pour instaurer des ratios sécuritaires professionnelles en soins/ patient-e-s dans le réseau de la santé. Pouvoir compter sur une équipe de soins suffisante en fonction des besoins des patient-e-s et de l'environnement de soins devrait être le gros bon sens. Malheureusement, l'organisation du travail est trop souvent dictée par des barèmes financiers et administratifs.

Travailler sans surcharge, sans stress, sans craintes, sans courir partout pour pallier les manques. Cela peut devenir réalité. **Mobilisons-nous ! Ensemble nous sommes toujours plus fort.**



**DES RATIOS POUR
DES SOINS HUMAINS**

Partout au Canada, la mobilisation est présente pour obtenir des ratios, parce que c'est LA solution pour attirer et retenir du personnel infirmier dans le réseau public de santé.

Les avantages des ratios sont prouvés!

En Australie, le Premier Ministre de l'Etat de Victoria reconnaît que les ratios sécuritaires, implantés depuis le début des années 2002, ont grandement contribué à faire du système de santé un des meilleurs au monde.

Les ratios ont un impact positif sur la charge de travail, ainsi que sur les conditions de travail et d'exercice des professionnelles en soins. Ils permettent également d'améliorer :

- La santé et la sécurité du travail
- La qualité et la sécurité des soins
- La charge de travail
- La qualité de vie et la satisfaction au travail
- La conciliation travail-vie personnelle
- L'attraction et la rétention des professionnelles en soins dans le réseau public
- L'efficacité du réseau de la santé
- Le respect de la dignité
- La prise en charge de la douleur



Mais comment faire?

“En inscrivant ces normes dans une loi ou dans la convention collective. Le gouvernement et l’employeur auront l’obligation légale de respecter les ratios sécuritaires et devront rendre des comptes”
Julie Bouchard- Présidente de la FIQ

En 2026, on va voter pour notre nouveau Gouvernement.

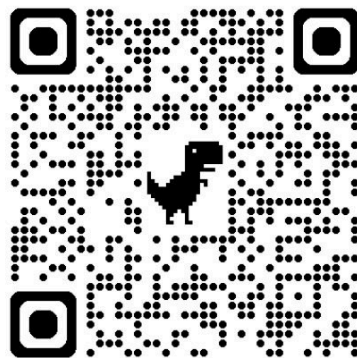
Voici la position des différents partis vis à vis les ratios sécuritaires :

- CAQ : TOTALEMENT FERMÉS
- Parti Conservateur : ne s’est jamais positionné formellement- Réclame davantage l’intervention du privé dans les soins de santé et services sociaux
- Québec Solidaire et le Parti Québécois : APPUIENT l’implantation des ratios sécuritaires

L’ABC DES VACANCES



Pour les règles de bases des vacances



INFO CONVENTION

Les Congés de la Convention Collective

Par Mylène Durocher et Marc-André Roussel, VP Relations de Travail

La convention collective offre plusieurs types de congés : annuels (les vacances), à long terme et ponctuel. Un petit résumé pour vous y retrouver

Long terme

Outre les congés parentaux (article 22) ou maladie (article 23), il existe aussi le congé différé et les congés sans solde.

Le congé différé est un contrat que l'on signe avec l'employeur. Ça consiste à mettre de côté de l'argent, un % sur notre salaire, pour nous permettre de prendre congé en ayant de l'argent qui entre. Ce que nous avons mis de côté nous revient. C'est l'employeur qui gère le tout. D'une durée entre 2 et 5 ans pour un congé variant de 6 mois à un an. Tous les détails se retrouvent à l'article 18.

Les congés sans solde peuvent avoir différentes "vocation" : pour études, pour enseigner, pour aller travailler dans le Grand Nord. Mais aussi pour des besoins personnels. Sauf pour le Grand Nord, TOUS les congés sont selon ENTENTE AVEC employeur. Les grands principes sont décrits à l'article 17 de la Convention Collective Nationale (CCN) mais les conditions d'application se retrouvent dans la Convention Collective Locale (CCL), article 12



Les congés ponctuels

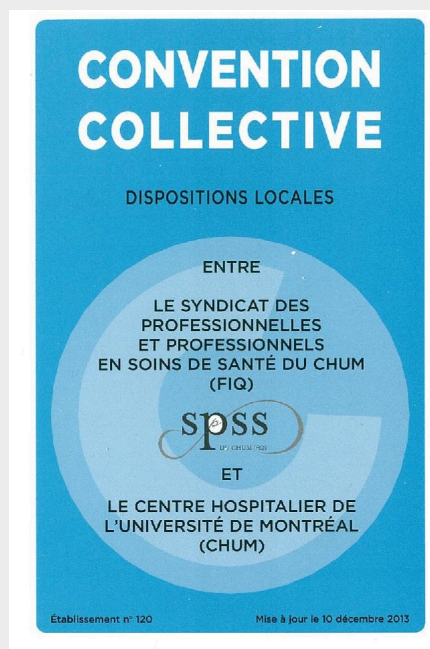
Maladie

Nous avons droit à 9,6 journées de maladie/année, dont 6 peuvent être prises pour des motifs personnels.

23.29 À la fin de chaque mois de service rémunéré, on crédite à la salariée 0,8 jour ouvrable de congé de maladie. Aux fins du présent paragraphe, toute absence autorisée de plus de trente (30) jours interrompt l'accumulation des congés de maladie; toute absence autorisée de trente (30) jours ou moins n'interrompt pas cette accumulation.

Toute période d'invalidité continue de plus de douze (12) mois interrompt l'accumulation des jours de congé annuel et ce, indépendamment de la période de référence prévue au paragraphe 21.01.

La salariée peut utiliser six (6) des jours ouvrables de congés de maladie prévus au 1er alinéa pour motifs personnels. La salariée prend ces congés séparément et en avise l'Employeur, au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, lequel ne peut refuser sans motif valable.



Les congés ponctuels (suite)**Responsabilité Familiale**

Nous avons aussi accès à 10 jours/an pour responsabilités familiales. C'est disponible pour s'occuper de notre famille nos enfants, conjoint, parents, frère/sœur ou grands-parents.

Avec ou sans solde, c'est à notre choix. Si on veut que ces jours soient rémunérés, l'argent proviendra de notre banque de maladie (article CCN 23.29). Au CHUM, le code de paie pour être rémunéré = MRP tandis que le code de paie pour le congé sans solde = R.PAR

27.07 La salariée peut, après en avoir avisé l'Employeur le plus tôt possible, s'absenter du travail jusqu'à concurrence de dix (10) jours sans solde par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de son conjoint, ou en raison de l'état de santé de son conjoint, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Les journées ainsi utilisées sont déduites de la banque annuelle de congés de maladie ou prises sans solde, au choix de la salariée.

Ce congé peut être fractionné en demi-journée si l'Employeur y consent

Il est important de bien placer le bon congé à la bonne situation pour nous éviter des problématiques avec notre employeur.

Faut être stratégique et bien utiliser ce qui est à notre disposition.

On ne peut pas prendre un congé responsabilité parentale pour aller au vétérinaire avec le chien ou au garage pour votre auto, ni appeler malade pour aller au spa. Placer plutôt une MMP – maladie motif personnel. Avec un préavis de 24h, l'employeur ne peut refuser sans motif valable.

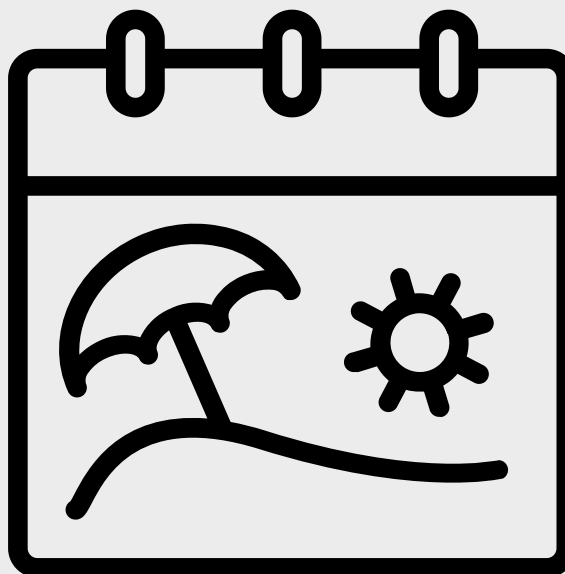
Que l'on soit Temps partiel(Tp) ou Temps Complet(TC), nous avons accès à ces congés. C'est uniquement la source de la rémunération qui change. Pour les TC, l'argent se retrouve dans notre banque de maladie tandis que pour les Tp, l'argent sont versés à chaque paie via les bénéfices marginaux.



Les congés ponctuels (suite)**Fériés**

Nous avons 13 congés fériés par année (article 20 CCN). Au CHUM nous avons aussi la possibilité, lorsqu'on travaille un jour férié, de le mettre en banque pour usage ultérieure. : Un maximum de 5 fériés et la date de la reprise du congé se fait avec entente avec notre employeur (article 11 de la CCL).

Les congés fériés sont aussi accessibles au temps partiel. Lorsque vous faites une demande de congé férié, vous aurez à votre horaire le code CFTp et ce sera considéré comme un jour travaillé. Si vous avez un poste 7quinzaine, vous aurez 6 jours réguliers + le férié. La rémunération des fériés nous est versé à chaque paie via les bénéfices marginaux. Les CFTp ne sont pas pénalisant pour le taux double.

**Et Plus!**

Il existe aussi d'autres congés : lors de votre mariage, si vous devez être juré ou témoin ou en cas de décès de membre de notre famille. Tous sont détaillés à l'article 27 – congés sociaux. Pour le congé de mariage, les détails de l'application de trouve à la convention collective locale (article 12).

Si vous êtes proche aidante, la loi des normes permet aussi de s'absenter sans solde pour prendre soin des nôtres une certaine période de temps. Il y a aussi le fédéral qui a un programme avec l'assurance emploi pour la proche aidante.



Maintenant à vous de maximiser l'utilisation de vos 32,6 jours de congé/an selon vos besoins!

Invalidité et vacances : quoi faire?

Par Marie-Claude Deslandes et Chantal Dubé, VP Invalidité/SST

Suite aux nombreux appels concernant l'invalidité et les vacances, nous jugeons important de vous transmettre à nouveau ces informations afin que vous puissiez vous y référer au besoin.

Pour nous, invalidité et maladie ont la même signification. Nous utilisons le terme invalidité, puisqu'il est défini dans la convention collective.

Si l'invalidité débute pendant les vacances

Si une invalidité commence alors que vos vacances sont déjà en cours, celles-ci se poursuivent comme prévu. La période d'invalidité débutera au premier jour prévu de votre retour au travail (délai de carence, puis assurance salaire).

Si vous tombez malade avant vos vacances

Si vous devenez invalide avant le début de vos vacances (ex. une semaine avant le départ pour une durée d'un mois ou plus) :

Les vacances ne sont pas reportées automatiquement.

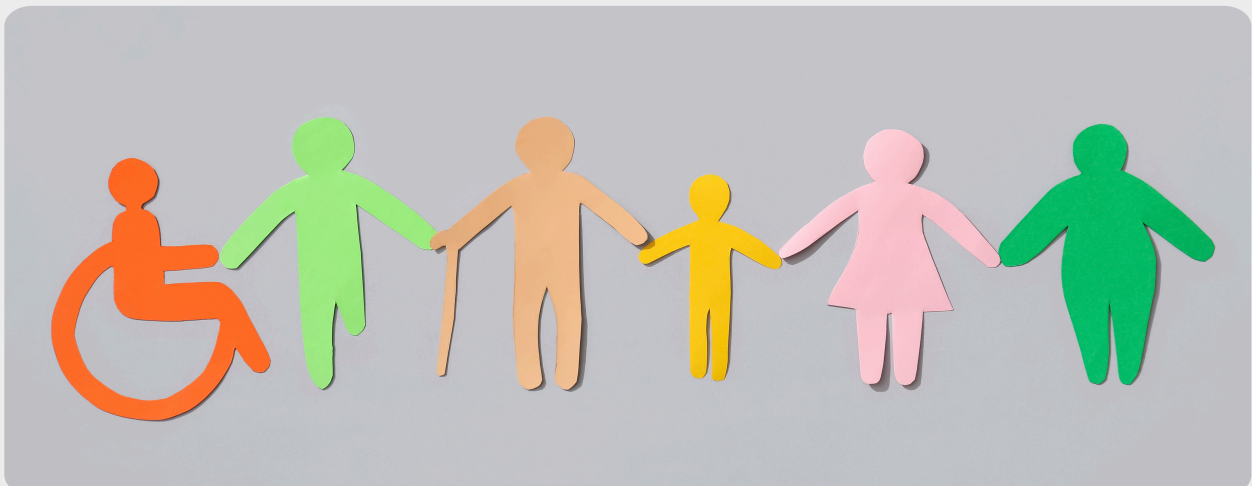
Vous devez en faire la demande.

Conformément à l'article 11.12 de la convention locale, vous devez aviser l'employeur au moins 24 heures avant le début des vacances.

Un courriel doit être envoyé :

- à votre commis aux horaires
- à votre chef
- au bureau de santé.

Ainsi, vos vacances seront « banquées » (reportées) et vous conserverez une preuve écrite de votre demande.



Si vous êtes déjà en invalidité lors du choix de vacances

Vous devez choisir vos vacances selon les modalités prévues à la convention collective. Pour qu'elles soient reportées et « banquées », vous devez également aviser l'employeur au moins 24 heures avant leur début.

Invalidité et retour progressif

En période d'invalidité ou de retour progressif, nous recommandons de reporter vos vacances. Prendre des vacances pendant un retour progressif entraîne :

- une perte de temps dans votre progression
- un possible impact négatif sur la qualité de votre retour.

Avant de décider, contactez-nous au 15009 afin de connaître les avantages et les inconvénients.

Voyager ou prendre des vacances en invalidité

Vous souhaitez voyager (même à l'extérieur du pays), visiter un proche ou prendre des vacances avant un retour progressif? C'est possible, à condition que cela ne soit pas incompatible avec votre état de santé ou vos traitements.

Nous vous recommandons de faire prescrire votre voyage ou vos vacances par votre médecin traitant. Cela vous permettra :

- d'être conforme
- d'être protégée
- de recevoir 100 % de votre salaire, plutôt que 80 % via l'assurance salaire.

Pour toute question concernant une invalidité :

☎ 15009

✉ spss.inval.sst.chum@ssss.gouv.qc.ca



Mobiliser au 21e siècle : entre indignation, stratégie et transformation collective

Par Irvine Maggy Léonard, VP Mobilisation Communication

Au XXI^e siècle, la mobilisation ne se limite plus aux assemblées générales ou aux manifestations classiques. Elle s'inscrit désormais dans un monde interconnecté et médiatisé, où l'émotion, l'image et le récit sont aussi importants que l'organisation structurée. Mobiliser aujourd'hui c'est transformer une indignation individuelle en une force collective capable d'influencer les dynamiques sociales, politiques et culturelles.

La mobilisation contemporaine s'appuie sur des dimensions sociologiques, stratégiques, politiques et culturelles. Selon le sociologue Charles Tilly, les mouvements sociaux sont des actions collectives organisées pour rendre visible une injustice. Alain Touraine, sociologue, rappelle que ces mouvements transforment les structures sociales, tandis que son collègue Manuel Castells souligne leur hybridité : ils naissent de l'indignation et se développent grâce aux réseaux numériques.

Dans une démocratie, la mobilisation rééquilibre les rapports de force, rend visibles des réalités ignorées et oblige les institutions à dialoguer. Dans le secteur de la santé, la crédibilité professionnelle des infirmières renforce la portée politique de leurs revendications.



Exemples marquants du XXI^e siècle

Black Lives Matter (États-Unis, 2013–) :

né d'un hashtag, ce mouvement mondial a modifié des pratiques institutionnelles et a suscité une prise de conscience globale des enjeux systémiques.

#MeToo (2017) : la mobilisation contre les violences sexuelles a transformé les milieux professionnels et les normes sociales.

Mobilisations des soignants (France, 2019–2020) : les grèves hospitalières ont mis en lumière la crise du système de santé et conduit à des ajustements budgétaires.

Mobilisation des infirmières aux États-Unis (2025–2026) : marquée par des luttes contre les réformes migratoires et des enjeux structurels persistants. Bien qu'américaine, cette grève a eu un écho retentissant au Canada, servant de modèle de « mobilisation par la data » où les soignants ont utilisé des preuves cliniques pour exiger des standards de sécurité.





Crédit photo: REUTERS

Le Front commun et la FIQ (Québec, 2023-2025): C'est sans doute le mouvement syndical le plus massif de l'histoire récente du Québec. Impliquant plus de 420 000 travailleurs du secteur public, cette mobilisation a paralysé les hôpitaux et les écoles pour dénoncer l'épuisement professionnel et le Temps Supplémentaire Obligatoire (TSO). Elle a abouti à des gains sur les ratios et la rémunération, mais surtout à une prise de conscience nationale sur la fragilité des services publics.



Crédit photo: Alexandre Claude photographe de la FIQ

Dans le secteur de la santé, mobiliser consiste à créer du sens malgré l'épuisement professionnel, structurer l'indignation, utiliser les outils numériques sans négliger le terrain et bâtir un récit collectif. Leadership, cohérence, stratégie, crédibilité et vision à long terme sont essentiels.

Donc, la mobilisation du XXI^e siècle est hybride : numérique et terrain, émotionnelle et stratégique, culturelle et politique. Elle repose sur la capacité à transformer l'indignation en organisation, puis en pouvoir collectif. Le terrain demeure essentiel pour rallier les membres et le public à la cause.



Les Statuts et règlements...

Qu'est-ce c'est?

Par Marie-Claire Lafontaine-Robert,
Secrétaire

Les statuts et règlements: un pilier de la vie syndicale

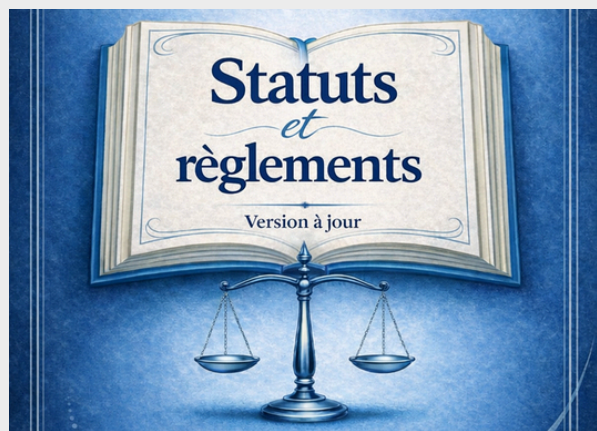
Les statuts et règlements sont au cœur du fonctionnement du syndicat. Ils sont mis à jour chaque année lors de l'assemblée générale, et leur évolution dépend de la participation active des membres. Voici ce qu'il faut savoir pour mieux comprendre leur importance et le processus de modification.



Les statuts et règlements sont les règles qui régissent le syndicat. Vous pouvez en retrouver une copie à jour sur notre site internet. Nos statuts et règlements sont mis à jour une fois par année lors d'une assemblée générale dont le sujet est les avis de motions.

Les avis de motion vous sont présentés dans un premier temps et ne peuvent être adoptés que lors de l'AGA (assemblée générale annuelle). Tout changement aux statuts et au règlement doit passer par le vote de l'assemblée générale, c'est-à-dire les membres du syndicat, c'est pourquoi votre participation à nos assemblées générales est essentielle.

L'avis de convocation incluant l'ordre du jour vous est envoyé par courriel et un affichage massif est effectué dans les jours précédant l'assemblée générale. Afin de vous assurer de pouvoir participer, votre carte de membre doit être signée et vos courriels doivent être mis à jour au syndicat.



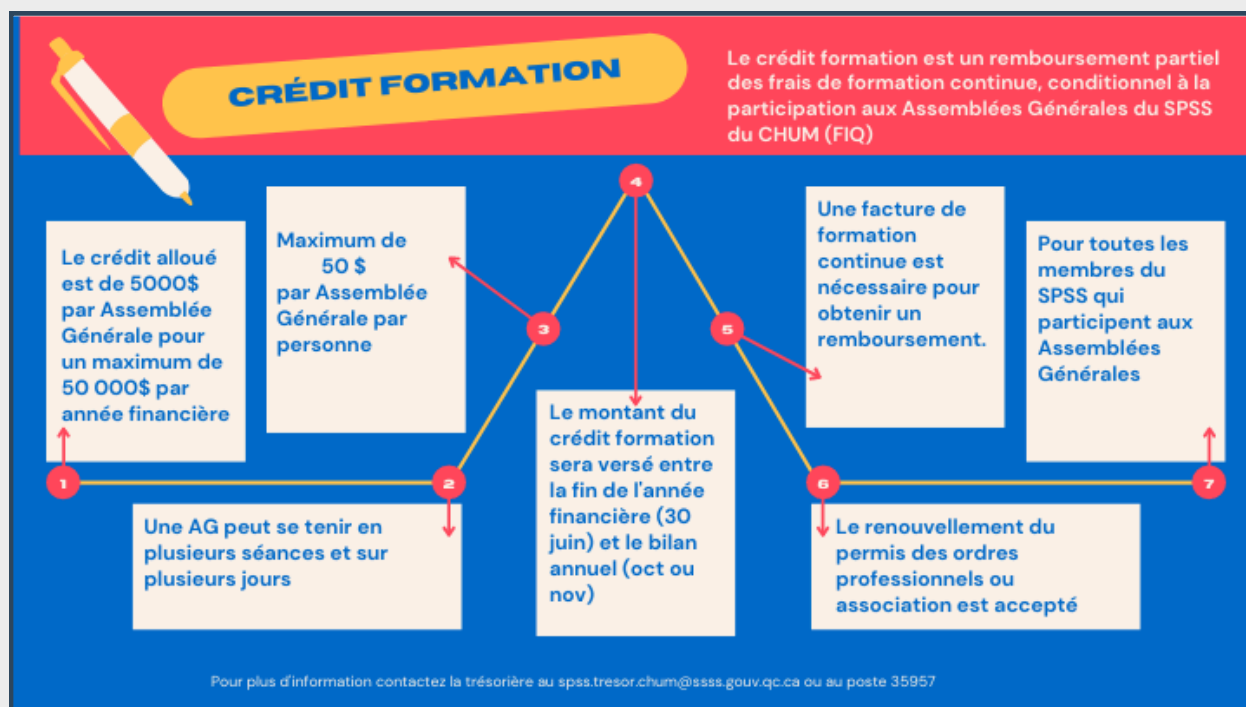
En cas de question, contactez votre secrétaire et elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.

Poste 14857

Courriel spss.chum@ssss.gouv.qc.ca



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les Crédits Formations



Comment réclamer le crédit formation?

Tout simplement en envoyant une pièce justificative (facture) à la trésorière au spss.tresor.chum@ssss.gouv.qc.ca en guise de réclamation. Aucun formulaire à compléter. Vous pouvez produire vos demandes de remboursement en tout temps avant le 28 juin .



Quelles sont les activités de formations admissibles?

- les inscriptions à un colloque
- les inscriptions à un congrès
- les cours collégiales ou universitaires du 1er cycle
- les activités de formations continues
- la cotisation aux ordres ou aux associations professionnelles reconnues
- l'obtention d'attestation à différentes formations de spécialité en lien avec son titre d'emploi

Attention! Le crédit formation ne s'applique pas aux formations supérieures de 2e et 3e cycles.

Quand recevrons-nous le crédit formation?

Le traitement des crédits de formation aura lieu à la fin de l'année financière (30 juin) et devra être finalisé avant le bilan annuel. En règle générale, le remboursement est prévu pour début décembre. Les chèques seront disponibles dès leur émission au local syndical et seront distribués lors des Assemblées Générales à partir de la date de leur disponibilité. Le SPSS enverra un courriel massif et fera aussi une publication sur les réseaux sociaux pour informer les membres de la nécessité de soumettre leurs documents dès le paiement de leur ordre à la fin mars de chaque année, ainsi que de la disponibilité des chèques. Si les documents admissibles pour le remboursement ne sont pas présentés, les montants des crédits de formation seront retournés au SPSS du CHUM.

AVIS D'ÉLECTION
DU

Comité Jeunes

TU EST UNE JEUNE PROFESSIONNELLE EN SOINS?

TU A EN BAS DE 35 ANS?

LA VIE SYNDICALE T'INTÉRESSE?



LE COMITÉ JEUNES DU SPSS RECRUTE!!!
LES ÉLECTIONS AURONT LIEU LE 26 MARS 2026!

**DÉPOSE TA
CANDIDATURE AVANT LE**

16 MARS

EXÉCUTIF DU SPSS CHUM (FIQ)

FONCTION	POSTE
Présidente spss.presidente.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 15888
Secteur OTPP spss.tot.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 26593
Condition féminine spss.condf.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 35429
Mobilisation/Communication spss.mob.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 31921
Relation de travail spss.agente.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 34298
Invalidité/SST spss.inval.sst.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 15009
Secrétaire spss.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 14857
Trésorière spss.tresor.chum@ssss.gouv.qc.ca	# 35957